

# COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

## ACCORD PARITAIRE NATIONAL RELATIF AU RNQSA ET AU RNCSA POUR L'ANNEE 2011

*Les organisations soussignées,*

*Vu les articles 1-23 et 1-23 bis de la Convention collective,*

*Vu l'accord paritaire national du 15 mai 2007 étendu par arrêté ministériel du 23 décembre 2007, notamment ses articles 4, 5, 7, 8 et 17 relatifs aux décisions paritaires d'actualisation du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA),*

*Vu la délibération paritaire n°1-10 du 27 janvier 2010,*

*Après en avoir délibéré en commission paritaire nationale le 23 juin 2010,*

*Conviennent de ce qui suit :*

### Article 1er : Répertoire des qualifications

Les 32 fiches de qualification du RNQSA ci-annexées se substitueront, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, aux fiches correspondantes du RNQSA 2010. Les modifications apportées sont repérées en caractères italiques gras.

### Article 2 : Répertoire des certifications

Le RNCSA ci-annexé entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Article 3 : Procédures

Le présent accord sera notifié puis déposé conformément aux dispositions des articles L.2231-5 et suivants du code du travail. Son extension dans les meilleurs délais sera sollicitée conformément aux dispositions des articles L.2261-24 et suivants du code du travail.

Fait à Suresnes, le 23 juin 2010

#### Organisations professionnelles

FMAA  
GNESA  
Les Profs du Profs FMAA  
FNCRM

C.N.P.A.

Conseil National des Professions de l'Automobile

FFC  
UNIDEC

#### Organisations syndicales de salariés

CFTC  
FO  
CFE  
CSNVA

# REPertoire NATIONAL DES CERTIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE 2011

## SÉRIE 1

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 3.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**CAP** : Maintenance des véhicules automobiles

- option véhicules particuliers,
- option véhicules industriels,
- option motocycles.

**CAP** : Réparation des carrosseries

**CAP** : Peinture en carrosserie

**CAP** : Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles

**CAP** : Employé de vente spécialisé, option C : service à la clientèle

**BEP** : Maintenance des véhicules et des matériels, dominante "véhicules particuliers" ou "véhicules industriels" ou "motocycles".

**BEP** : Carrosserie

**BEP** : Vente action marchande

**BEP** : Métiers du secrétariat

**BEP** : Métiers de la comptabilité

**BEPECASER** (Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière)

**Titre professionnel du Ministère de l'Emploi : Peintre en carrosserie**

**Titre professionnel du Ministère de l'Emploi : Carrossier réparateur**

**CQP** : Opérateur service rapide

**CQP** : Mécanicien de maintenance automobile

**CQP** : Mécanicien de maintenance motocycles

**CQP** : Mécanicien cycles

**CQP** : Opérateur maintenance pneumatiques véhicules industriels

**CQP** : Mécanicien collision

**CQP** : Tôlier ferreur

FW  
g  
BC  
R

M. J. S. R.



CQP : Mécanicien spécialiste automobile  
CQP : Mécanicien spécialiste motocycles  
CQP : Tôlier spécialiste  
CQP : Peintre spécialiste  
CQP : Magasinier vendeur pièces de rechange et accessoires  
CQP : Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques véhicules industriels  
CQP : Dépanneur-remorqueur P.L.  
CQP : Mécanicien spécialiste cycles  
CQP : Rénovateur V.O.  
CQP : Agent d'opérations location spécialiste  
CQP : Contrôleur technique VL  
CQP : Contrôleur technique PL  
CQP : Vendeur motocycles  
CQP : Opérateur de stationnement  
**CQP : Mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et industriels**  
**CQP : Electricien spécialiste véhicules utilitaires et industriels**

### SÉRIE 3

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 9.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**Bac professionnel** : Maintenance des véhicules automobiles  
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

- option: voitures particulières
- option : véhicules industriels
- option : motocycles

**Bac professionnel** : Réparation des carrosseries  
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

**Bac professionnel** : Vente  
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

**Bac professionnel** : Secrétariat  
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

**Bac professionnel** : Comptabilité  
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Handwritten signatures and initials, including "AN", "BP", and a large stylized signature.

Handwritten initials "JYS" and "SR" next to a signature.

**Bac professionnel** : Commerce  
*préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue*

**Titre de l'EPCRA** : Commercial en automobile

**CQP** : Technicien électronicien électricien automobile

**CQP** : Technicien confirmé motocycles

**CQP** : Conseiller technique cycles

**CQP** : Tôlier confirmé

**CQP** : Peintre confirmé

**CQP** : Magasinier vendeur confirmé pièces de rechange et accessoires

**CQP** : Vendeur itinérant pièces de rechange et accessoires

**CQP** : Vendeur

**CQP** : Démonteur automobile confirmé

**CQP** : Technicien confirmé mécanique automobile

**CQP** : Contrôleur technique confirmé VL

**CQP** : Contrôleur technique confirmé PL

**CQP** : *Technicien confirmé mécanique véhicules utilitaires et industriels*

**CQP** : *Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels*

#### SÉRIE 4

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 12.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**CQP** : Carrossier-peintre

**CQP** : Technicien expert après-vente automobile

**CQP** : *Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels*

**CQP** : *Technicien expert après-vente motocycles*

u  
BP  
H. G.  
OR  
S.B.

FR  
JF

## SÉRIE 5

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 17.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**CQP** : Coordinateur préparation de véhicules de location

**CQP** : Adjoint au responsable d'exploitation de stationnement

## SÉRIE 6

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 20.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**BTS** : Après-vente automobile

- option: véhicules particuliers
- option : véhicules industriels
- option : motocycle

**BTS** : Assistant de manager

**BTS** : Assistant gestion de PME / PMI

**BTS** : Comptabilité et gestion des organisations

**Titre de l'ESCRA** : Gestionnaire d'unité commerciale spécialisée en automobile

**BTS**: négociation et relation client

**BTS**: management des unités commerciales

**BTS**: ventes et productions touristiques

**DUT** : Gestion des entreprises et des administrations

option finances / comptabilité

option gestion appliquée aux petites et moyennes organisations (GAPMO)

**DUT** : techniques de commercialisation

**DUT** : gestion logistique et transport

**BAFM** (Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs)

**Titre de l'ANFA**: Vendeur automobile

**CQP** : Vendeur confirmé véhicules industriels

**CQP** : Réceptionnaire après-vente

44  
CP BP  
SR

SR



- CQP : Chef d'équipe atelier
- CQP : Chef d'équipe ventes pièces de rechange et accessoires
- CQP : Chef de secteur vente itinérante pièces de rechange et accessoires
- CQP : Chef d'équipe préparation livraison
- CQP : Chef de station
- CQP : Agent de sécurité qualité en démontage automobile
- CQP : Chef de centre de contrôle technique VL
- CQP : Chef de centre de contrôle technique PL
- CQP : Chef de groupe opérationnel
- CQP : Agent de maîtrise atelier
- CQP : Responsable d'exploitation de stationnement

### SÉRIE 7

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 23.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

- CQP : Attaché commercial automobile
- CQP : Attaché commercial sociétés
- CQP : Attaché commercial véhicules industriels
- CQP : Gestionnaire ou Contremaître d'atelier
- CQP : Gestionnaire pièces de rechange et accessoires
- CQP : Chef d'agence(s) de location

### SÉRIE 8

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur le niveau I A.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur ce niveau dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Le classement du salarié sur le niveau et le degré de classement appropriés sera effectué conformément aux prescriptions des articles 5-02 et 5-03 de la Convention collective.

**Titre de l'ISCAM** : Responsable commercial de la distribution automobile

**Licence, ou diplôme de niveau équivalent, ou titre homologué au niveau II** (de la nomenclature de l'Education Nationale), dans les domaines des sciences et techniques correspondant aux qualifications de branche (niveaux I à IV du R.N.Q.S.A).

**Licence professionnelle** : maintenance des systèmes pluritechniques, option "organisation et management des services de l'automobile".

JA

Handwritten signatures and initials in blue and black ink.

Handwritten initials and a signature in black ink.

**B.A.D.G.E. ESSCA-GNFA** : management de la distribution et des services automobiles

**Master de l'ESSCA** : spécialisation management des réseaux automobiles

**DCG** : Diplôme de comptabilité et de gestion

**Diplôme d'Ingénieur du CNAM** : maintenance **des de** véhicules, option **maintenance** automobile

**CQP** : Conseiller des ventes automobile

**CQP** : Conseiller des ventes sociétés

**CQP** : Conseiller des ventes véhicules industriels

**CQP** : Cadre technique d'atelier

**CQP** : Cadre technique pièces de rechange et accessoires

**CQP** : Adjoint au chef après-vente ou Responsable d'atelier

**CQP** : Chef après-vente

**CQP** : Adjoint au chef des ventes

**CQP** : Chef des ventes

**CQP** : Adjoint au chef des ventes pièces de rechange et accessoires ou Responsable de magasin

**CQP** : Chef des ventes pièces de rechange et accessoires

## SÉRIE 9

*Les titulaires des anciens diplômes et titres ci-dessous sont classés selon les modalités de la fiche de qualification correspondant à l'emploi occupé, en fonction de la pratique professionnelle qu'ils ont acquise depuis l'obtention de leur certification.*

**CAP** : Carrosserie réparation

**Bac professionnel** : Carrosserie, option réparation

**BTS** : **Maintenance, après-vente automobile**

**BTS** : Assistant de direction

**DECF (Diplôme d'études comptables et financières)**

**CQP** : **Contrôleur technique**

**Brevet de maîtrise** : Mécanicien réparateur automobile

**Brevet de maîtrise** : Electricien-électronicien spécialiste en automobile

**Brevet de maîtrise** : Mécanicien réparateur de cycles et motocycles

**Brevet de maîtrise** : Tôlier en carrosserie de véhicules automobiles

**Brevet de maîtrise** : Peintre en carrosserie

3  
BP  
H  
R

MF 503 SA